

AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière adoptera à une séance subséquente, le règlement 322-2021, remplaçant le règlement 319-2021, lequel modifiait le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR, règlement 172-2005), afin de modifier certaines zones de réserve et ZAP dans le périmètre d'urbanisation (PU) de la municipalité de Saint-Agapit et aussi de créer une zone d'aménagement prioritaire (ZAP) hors PU dans cette municipalité. C'est cette dernière ZAP hors PU que le règlement 322-2021 vient supprimer, pour se conformer à un avis de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation émis le 16 septembre 2021.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 26 novembre 2021.

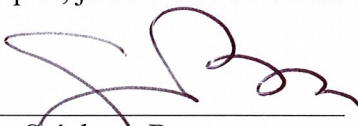


Stéphane Bergeron
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 26 novembre 2021 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 novembre 2021

Signé : 
Stéphane Bergeron
Directeur général